SOLDES BUDGÉTAIRES CORRIGÉS DES VARIATIONS CONJONCTURELLES: NOTE MÉTHODOLOGIQUE[1]

Un solde budgétaire corrigé des variations conjoncturelles vise à rendre compte de la situation tendancielle des finances publiques, abstraction faite de l'influence des facteurs cycliques ou des stabilisateurs automatiques. Côté recettes, quatre catégories d'impôt sont prises en compte dans le processus de correction des variations conjoncturelles : l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les prélèvements de sécurité sociale, l'impôt sur le revenu de sociétés et les impôts indirects. Côté dépenses, seuls sont considérés comme sensibles à l'influence de la conjoncture les transferts liés au chômage. Étant donné qu'on ne dispose pas de données sur cet agrégat pour tous les pays, le calcul est toutefois effectué sur les dépenses publiques primaires totales. Le solde budgétaire corrigé des variations conjoncturelles (rapporté à la production potentielle), b^*, est en conséquence donné par l'équation suivante :

$$b^* = [(\sum_{i=1}^{4} T_i^*) - G^* + X] / Y^* \qquad [1]$$

où :

G^* = dépenses publiques primaires courantes corrigées des variations conjoncturelles

T_i^* = produit corrigé des variations conjoncturelles de la catégorie *i* d'impôts

X = recettes de sources autres que l'impôt moins dépenses d'équipement et intérêts

Y^* = niveau potentiel de la production,

la valeur corrigée des recettes fiscales et des dépenses publiques étant dérivée de la valeur effective de ces agrégats, ajustée pour tenir compte du rapport entre la production potentielle et la production effective, du rapport entre les taux structurel et effectif de chômage, et du niveau supposé des élasticités. Autrement dit :

$$T_i^*/T_i = (Y^*/Y)^{\varepsilon_{t_i,y}} \qquad [2]$$

$$G^*/G = (U^*/U)^{\varepsilon_{g.u}} \qquad [3]$$

sachant que :

T_i = niveau effectif des recettes fiscales provenant de la catégorie *i* d'impôts

G = niveau effectif des dépenses publiques primaires courantes (hors dépenses d'équipement et intérêts)

Y = niveau effectif de la production

U^* = taux structurel de chômage

U = taux effectif de chômage

1. Un descriptif complet de la méthodologie est présenté dans Girouard et André (2005), "Measuring cyclically-adjusted budget balances for OECD countries", Document de travail du Département des affaires économiques N° 434.

$\varepsilon_{t_i,y}$ = élasticité de la catégorie *i* d'impôt par rapport à l'écart entre la production effective et la production potentielle

$\varepsilon_{g,\,u}$ = élasticité des dépenses publiques primaires courantes par rapport au rapport entre les taux structurel et effectif de chômage

Ces relations étant établies, on peut écrire comme suit le solde budgétaire corrigé des variations conjoncturelles :

$$b^* = [(\sum_{i=1}^{4} T_i\,(Y^*/Y)^{\varepsilon\, t_i y}) - G\,(U^*/U)^{\varepsilon\, g,\, u} + X]\,/Y^* \qquad [4]$$

A y réfléchir, les élasticités $\varepsilon_{t_i,\,y}$ peuvent être ventilées en deux composantes, une élasticité du produit de la catégorie i d'impôt par rapport à la base d'imposition correspondante, ε_{t_i,tb_i} et une élasticité de la base d'imposition par rapport à la conjoncture, $\varepsilon_{t_i,\,y}$:

$$\varepsilon_{t_i,y} = \varepsilon_{t_i,tb_i}\,\varepsilon_{tb_i,y} \qquad [5]$$

La première est déterminée par la structure du système fiscal. Dans le cas d'un impôt proportionnel, sa valeur sera égale à l'unité ; par contre dans le cas d'un impôt dont le taux est variable, elle pourra être supérieure (progressivité) ou inférieure (régressivité) à l'unité. L'impôt sur le revenu des personnes physiques présente généralement un caractère progressif, le taux de base augmentant parallèlement au revenu imposable, tandis que les prélèvements de sécurité sociale donnent habituellement lieu à l'application d'un taux uniforme en deçà d'un certain seuil, ce qui leur confère un caractère plutôt régressif. Pour l'impôt sur le revenu des sociétés, un seul taux est normalement appliqué. Dans le cas des impôts indirects, deux facteurs exercent des effets contraires sur l'élasticité. D'un côté, les impôts *ad valorem*, comme la taxe sur la valeur ajoutée, peuvent comporter un élément de progressivité dans la mesure où des taux plus élevés s'appliquent aux composantes de la base qui présente la plus forte élasticité par rapport au revenu. De l'autre, les taxes spécifiques, dont le produit est déterminé par le volume de la consommation abstraction faite du niveau des prix, ont vraisemblablement un caractère régressif. Pour sa part, la détermination de l'élasticité de la base d'imposition par rapport à la conjoncture risque de soulever davantage de problèmes, cette base pouvant être assise sur le revenu, sur les dépenses ou sur l'emploi, lesquels n'affichent pas forcément des évolutions identiques au fil des cycles. Dans le cas de l'impôt sur les sociétés, par exemple, les salaires et les profits peuvent tous deux influer sur l'élasticité de la base d'imposition par rapport à l'écart entre la production effective et la production potentielle.

La méthode retenue par l'OCDE consiste à calculer l'effet de la conjoncture sur les soldes budgétaires au moyen d'indicateurs visant à rendre compte de l'impact du niveau d'utilisation des ressources, autrement dit de l'écart entre les niveaux effectif et potentiel de la production et entre les taux effectif et structurel de chômage. Dans ce calcul, des erreurs de mesure sont possibles au niveau de l'estimation de la production potentielle et du taux structurel de chômage. Qui plus est, le cadre utilisé ne fournit qu'une représentation approximative de la réalité dans la mesure où il ne tient pas compte des facteurs variables au fil du temps qui influent sur la conjoncture, avec les conséquences qui en découlent pour les recettes et les dépenses. Les soldes budgétaires corrigés des variations conjoncturelles peuvent en outre être affectés par des facteurs temporaires, qui ne sont pas directement liés au cycle conjoncturel, par exemple une opération exceptionnelle, une innovation comptable, des erreurs de classification ou un mouvement cyclique du prix des actifs.

La sensibilité globale des finances publiques à la conjoncture économique peut être mesurée par la semi-élasticité du solde budgétaire (exprimé en % du PIB) par rapport à l'écart entre la production effective et la production potentielle. Elle se définit comme la différence entre la sensibilité à la conjoncture des quatre catégories d'impôt, d'une part, et celle de l'unique catégorie de dépenses, de l'autre, pondérées par leurs parts respectives dans le PIB. La valeur de cet indicateur s'établit à 0.44 pour l'ensemble des pays de l'OCDE et à 0.48 pour la zone euro. Elle varie considérablement d'un pays à l'autre, les deux extrêmes étant la Corée et le Danemark.

Récapitulatif des élasticités

	Impôt sur les sociétés	Impôt sur le revenu des personnes physiques	Impôts indirects	Prélèvements de sécurité sociale	Dépenses courantes	Solde global
États-unis	1.53	1.30	1.00	0.64	-0.09	0.34
Japon	1.65	1.17	1.00	0.55	-0.05	0.33
Allemagne	1.53	1.61	1.00	0.57	-0.18	0.51
France	1.59	1.18	1.00	0.79	-0.11	0.53
Italie	1.12	1.75	1.00	0.86	-0.04	0.53
Royaume-Uni	1.66	1.18	1.00	0.91	-0.05	0.45
Canada	1.55	1.10	1.00	0.56	-0.12	0.38
Australie	1.45	1.04	1.00	0.00	-0.16	0.39
Autriche	1.69	1.31	1.00	0.58	-0.08	0.47
Belgique	1.57	1.09	1.00	0.80	-0.14	0.52
Corée	1.52	1.40	1.00	0.51	-0.04	0.22
Danemark	1.65	0.96	1.00	0.72	-0.21	0.59
Espagne	1.15	1.92	1.00	0.68	-0.15	0.44
Finlande	1.64	0.91	1.00	0.62	-0.18	0.48
Grèce	1.08	1.80	1.00	0.85	-0.04	0.47
Hongrie	1.44	1.70	1.00	0.63	-0.03	0.47
Irlande	1.30	1.44	1.00	0.88	-0.11	0.38
Islande	2.08	0.86	1.00	0.60	-0.02	0.37
Luxembourg	1.75	1.50	1.00	0.76	-0.02	0.47
Norvège (continentale)	1.42	1.02	1.00	0.80	-0.05	0.53
Nouvelle-Zélande	1.37	0.92	1.00	0.00	-0.15	0.37
Pays-Bas	1.52	1.69	1.00	0.56	-0.23	0.53
Pologne	1.39	1.00	1.00	0.69	-0.14	0.44
Portugal	1.17	1.53	1.00	0.92	-0.05	0.46
République slovaque	1.32	0.70	1.00	0.70	-0.06	0.37
République tchèque	1.39	1.19	1.00	0.80	-0.02	0.39
Suède	1.78	0.92	1.00	0.72	-0.15	0.55
Suisse	1.78	1.10	1.00	0.69	-0.19	0.37
Moyenne OCDE	1.50	1.26	1.00	0.71	-0.10	0.44
Moyenne zone euro	1.43	1.48	1.00	0.74	-0.11	0.48
Moyenne nouveaux	:	1.15	1.00	0.71	-0.06	0.42

Note : La dernière colonne renvoie à la semi-élasticité, autrement dit à la variation du solde budgétaire, en pourcentage du PIB, pour une variation de 1% du PIB. pour une variation de 1 % du PIB. Les pondérations sont celles de 2003. Les moyennes de zones sont des moyennes non pondérées.

Source : Base de données de Perspectives économiques de l'OCDE n° 76 et estimations de l'OCDE.

Mise à jour : 20 février 2006